

CH-Estavayer-le-Lac: Construction work

OJ S 45/2013 05/03/2013

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes - infrastructure routière filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

For the attention of: Gestion des projets

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes - infrastructure routière filiale Estavayer-le-Lac

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=765967

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes - Infrastructure routière Filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

For the attention of: N05 Upn.La Neuveville - Bienne-Ouest / VoMa Murs 2013 - Travaux GC

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

N05 Upn.La Neuveville - Bienne-Ouest / Mesures anticipées VoMa Murs 2013 - Travaux de génie civil

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: N05 entre la jonction de Twann-Est et Alfermée

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'OFROU a lancé la phase de projet MK (concept d'intervention) en 2011. Afin d'appréhender l'état actuel et en particulier la qualité des éléments constitutifs des ouvrages en béton armé (ponts, passages inférieurs, murs de soutènement ancrés ou non) sur l'ensemble du tronçon, une campagne d'investigations sur matériaux in situ et en laboratoire a été réalisée.

A la suite de ces investigations et des vérifications faites par les experts mandatés, 4 mesures anticipées (VoMa) ont dû être planifiées sur des murs ancrés et non-ancrés du tronçon Upn.

La Neuveville – Bienne-Ouest. L'entreprise du présent marché effectuera l'ensemble des travaux de construction nécessaires à la remise en état et aux normes de ces ouvrages.

II.1.6. CPV code(s)

45000000 Construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

1) Short description

Le lot N°1 se compose de 2 ouvrages. Le NB156 est un mur de soutènement à contreforts ancrés qui nécessite la réalisation de nouveaux tirants d'ancrages ainsi que la construction d'un nouveau parement.

Le NB137 et SM046 est, quant à lui, un mur de séparation entre la N5 et le domaine CFF. Il nécessite un renforcement structural.

2) CPV code(s)

45000000 Construction work

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

1) Short description

Le lot N° 2 se compose également de 2 ouvrages. Le mur NB170 est un mur à contreforts ancrés et parement. Il est constitué de contreforts ancrés avec un parement entre ceux-ci dans sa partie Est. Dans sa partie Ouest, il n'y a pas de parement entre les contreforts. En base de mur est situé l'ouvrage SM098 constitué d'un muret situé en bordure de trottoir. Ce dernier se prolonge de part et d'autre du mur NB170 et fera l'objet d'une reconstruction lors des travaux de renforcement.

Le mur NB175 est un mur à contreforts ancrés et parement (les contreforts ne sont pas visibles).

2) CPV code(s)

45000000 Construction work

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: En CHF; dans les 45 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU

Coûts à inclure dans le prix offert: La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offre et nécessaires à l'exécution du contrat. Le transfert de prix unitaires dans des positions globales telles que les installations par exemple est strictement interdit. L'entrepreneur est tenu de remplir toutes les positions du devis descriptif; il écrira « NEANT » pour toutes les positions où il renonce formellement à indiquer un montant et à réclamer par la suite une rémunération pour la prestation en cause. Ceci doit être motivé dans le rapport technique. Les frais de surveillance et de conduite ne peuvent pas être inclus dans les coûts de l'installation de chantier. Ceux-ci doivent être intégrés dans les prix unitaires selon le schéma de calcul SSE. De même, tout frais d'encadrement, tel que direction technique, direction commerciale, pilote ainsi que les frais financiers doivent être intégrés dans le schéma de calcul SSE dans les rubriques correspondantes. Ces frais ne peuvent en aucun cas être inclus dans les installations de chantier.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la direction technique et administrative et qu'il indique les partenaires impliqués.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation:- Respect de toutes les prescriptions légales, notamment attestation du respect des dispositions en vigueur en

Suisse sur la protection des travailleurs et l'égalité de salaire entre hommes et femmes. - Respect de la structure de l'offre définie dans le document « Conditions et cahier des charges ». - Acceptation sans réserve du projet de contrat d'entreprise.
Sous-traitance: Admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales. La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe. Les personnes-clés ne peuvent pas appartenir à un sous-traitant.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

Q1: aptitude technique

Q2: aptitude économique / financière

Q3 : personnes-clés

Q4 : respect des délais et jalons imposés par le MO (pt 7.2 des Conditions et du cahier des charges).

Les critères d'aptitude ne doivent pas être remplis par chaque partenaire mais par l'association à moins qu'une exigence ne se réfère expressément aux partenaires individuellement, comme par exemple la certification.

Seules les offres qui remplissent tous les critères d'aptitude seront prises en considération.

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre, faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération :

Q1.1 : pour le soumissionnaire, un objet de références d'une complexité comparable, réalisé dans le même domaine spécialisé. En sus du descriptif, il sera indiqué les dates, les montants des travaux et le nom du Maître d'ouvrage. Pour des travaux réalisés en consortium, l'entreprise indique la nature des tâches réalisées par ses soins et la part en pourcentage de ses prestations, sur l'ensemble des travaux. L'entreprise indique les travaux en référence réalisés en sous-traitance.

Q1.2 : extrait(s) du registre du commerce ou, pour les sociétés établies à l'étranger, attestation (s) analogue(s) (plus récents que trois mois par rapport au délai de dépôt de l'offre) prouvant que les activités du soumissionnaire englobent notamment l'ensemble du ou des domaines du présent marché.

Q1.3 : certification conforme à la norme ISO 9001 ou système d'assurance de la qualité équivalent (preuve requise) au moins pour le partenaire assurant la direction technique et administrative.

Q1.4 : 50 % au maximum de la prestation peuvent être fournis par sous-traitance.

Q2.1 : le chiffre d'affaires annuel est supérieur au double du chiffre d'affaires annuel du marché (attestation de l'organe de révision pour les trois derniers exercices).

Q2.2 : déclaration volontaire du soumissionnaire (signée).

Q2.3 : attestations à remettre après la remise de l'offre par le soumissionnaire sur demande du mandant dans un délai de 7 jours :

- extraits du registre des poursuites (plus récents que trois mois par rapport au délai de dépôt de l'offre ;
- justifications des paiements actuels pour AVS/AI/APG/AC ainsi que SUVA et AFC ;
- justifications des paiements actuels pour la LPP ;

- attestation d'assurance resp. pour groupements l'engagement d'une assurance couvrant les sommes exigées.

Q3 : pour les personnes-clés (*), un objet de références d'une complexité comparable, réalisé dans le cadre de la même fonction ou d'une fonction suppléante dans le même domaine spécialisé, indiquant la période, l'investissement global du projet, les travaux exécutés et l'interlocuteur (Maître d'ouvrage) autorisé à fournir des renseignements.

(*) Comme personnes-clés sont considérées les personnes qui exécuteront les fonctions de chef de projet/chantier et de contremaître.

Q4 : programme des travaux respectant les délais et jalons imposés par le MO.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

N05.72 080011

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.4.2013 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: Aucune.

Conditions générales: Selon le contrat prévu.

Négociations: Les négociations demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. Aucune visite des lieux n'est prévue. 2. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués. 3. L'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires reçoivent simplement un procès-verbal anonyme d'ouverture des offres. 4. Adjudication des prestations L'adjudicataire n'a aucun droit à une adjudication complète des prestations mises en adjudication. 5. Réserve L'appel d'offres et les délais mentionnés sont sous réserve de la disponibilité de crédits suffisants ainsi que l'approbation définitive de la procédure d'approbation des plans. 6. Le manuel sur les marchés publics, Routes nationales, OFROU Le manuel sur les marchés publics. Routes nationales, OFROU est la base pour les procédures d'acquisition. Le manuel peut être téléchargé sur le site : <http://www.astra.admin.ch/dokumentation/04139/04143> 7. Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger une partie des prestations ou de les adjuger à un tiers. 8. Exclusion, pré-implication : les personnes ou entreprises ayant collaboré à l'élaboration des documents d'appel d'offres ou à la procédure de telle sorte qu'elles sont susceptibles d'influencer l'adjudication en leur faveur ne peuvent participer à la procédure et en sont exclues. Les bureaux d'ingénieurs des groupements GVH-SD (p.a. GVH St-Blaise SA), GUMA (p.a. De Cérenville Géotechnique SA) et Groupe AJS (p.a. AJS ingénieurs civils SA), auteurs de l'appel d'offres, ne peuvent pas participer à la procédure. www.simap.ch Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: La date et l'heure de réception par le Maître de l'Ouvrage font foi. Dossier complet sur supports papier (2 fois) et électronique sur clé USB (1 fois) dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet

avec la mention « Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres – N05 Upn.La Neuveville – Bienne-Ouest / VoMa Murs 2013 - Travaux GC ». En cas de remise à la loge de l'OFROU filiale d'Estavayer-le-Lac (par le soumissionnaire lui-même ou par un courrier), la présentation doit avoir lieu au plus tard dans le délai de présentation susmentionné, pendant les heures d'ouverture de la loge (jusqu'à 12:00, pour l'adresse voir le lieu de dépôt) et contre remise d'un récépissé de l'OFROU. Dans tous les cas, il incombe au soumissionnaire d'apporter la preuve qu'il a présenté son offre dans les délais. Les offres déposées hors délai ne seront pas prises en considération et seront renvoyées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes.

Publication de référence nationale: Simap de la 1.3.2013 ,doc. 765967

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 21.3.2013

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.3.2013